

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01978 Numéro SIREN : 812 113 645 Nom ou dénomination : LOUDALUVE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2020 sous le numéro de dépôt 7672

Greffe du tribunal de commerce de Rennes



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/7672

Déposant :

Nom/dénomination : LOUDALUVE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 812 113 645

N° gestion : 2018 B 01978

07672

DÉPÔT DU
04 AOÛT 2019
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE REIMS

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2019	Net 30/09/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	15		15	
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 000		30 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	30 015		30 015	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	963 918		963 918	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	54 293		54 293	7 718
Autres créances	299 021		299 021	690 966
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	710 075		710 075	639 390
Charges constatées d'avance (3)	16 156		16 156	279
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 043 463		2 043 463	1 338 353
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 073 478		2 073 478	1 338 353
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Grant Thornton

6

	30/09/2019	30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	111 572	79 320
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	29 057	32 252
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	149 429	120 372
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	11 469	5 274
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 300 625	979 927
Dettes fiscales et sociales	585 239	232 779
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 715	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 924 049	1 217 981
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 073 478	1 338 353
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 924 049	1 217 981
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Grant Thornton

7

	France	Exportations	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	20 777 095		20 777 095	3 599 607
Production vendue (biens)	2 045		2 045	999
Production vendue (services)	235 240		235 240	7 598
Chiffre d'affaires net	21 014 380		21 014 380	3 608 204
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			80 226	5 968
Autres produits			11 402	2 902
Total produits d'exploitation (I)			21 106 008	3 617 074
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			18 750 103	2 628 640
Variations de stock			-963 918	509 727
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 246 105	139 564
Impôts, taxes et versements assimilés			195 299	29 870
Salaires et traitements			1 517 563	221 295
Charges sociales			411 749	54 040
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			19 139	1 710
Total charges d'exploitation (II)			21 176 040	3 584 845
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-70 032	32 229
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			210	23
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			210	23
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			225	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			225	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-15	23
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-70 047	32 252

Grant Thornton

8

	30/09/2019	30/09/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	116 974	
Sur opérations en capital		30 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	116 974	30 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 484	
Sur opérations en capital		30 000
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 484	30 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	114 490	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	15 386	
Total des produits (I+III+V+VII)	21 223 192	3 647 097
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 194 135	3 614 845
BENEFICE OU PERTE	29 057	32 252
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	7 129	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Grant Thornton

9

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	%	du 01/06/18 au 30/09/18 4 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	20 777 095	100.00	3 599 607	100.00	17 177 488	477.20
Coût d'achats marchandises vendues	17 786 185	85.60	3 138 367	87.19	14 647 818	466.73
MARGE COMMERCIALE	2 990 910	14,40	461 241	12,81	2 529 669	548,45
Production vendue	237 285	1.13	8 597	0.24	228 688	NS
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	237 285	1,13	8 597	0,24	228 688	NS
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	21 014 380	100,00	3 608 204	100,00	17 406 176	482,41
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	237 285	1,13	8 597	0,24	228 688	NS
MARGE BRUTE GLOBALE	3 228 195	15,36	469 838	13,02	2 758 357	587,09
Autres achats et charges externes	1 246 105	5.93	139 564	3.87	1 106 541	792.86
VALEUR AJOUTEE	1 982 090	9,43	330 274	9,15	1 651 816	500,13
Impôts taxes et verst assimilés	195 299	0.93	29 870	0.83	165 429	553.82
Charges de personnel	1 929 312	9.18	275 335	7.63	1 653 977	600.71
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-142 521	-0,68	25 069	0,69	-167 590	-668,51
Reprises s/ charges et Transferts	80 226	0.38	5 968	0.17	74 258	NS
Autres produits	11 402	0.05	2 902	0.08	8 500	292.90
Autres charges	19 139	0.09	1 710	0.05	17 428	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-70 032	-0,33	32 229	0,89	-102 261	-317,30
Produits financiers	210		23		187	809.27
Charges financières	225				225	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-70 047	-0,33	32 252	0,89	-102 299	-317,19
Produits exceptionnels	116 974	0.56	30 000	0.83	86 974	289.91
Charges exceptionnelles	2 484	0.01	30 000	0.83	-27 516	-91.72
Résultat exceptionnel	114 490	0,54			114 490	
Impôts sur les bénéfices	15 386	0.07			15 386	
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 057	0,14	32 252	0,89	-3 195	-9,91

Grant Thornton

10

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Au 30/09/2018 la société a cessé d'exploiter le fonds de commerce pris en location gérance à SEES. et elle exploite un fonds de commerce à Rennes La Poterie depuis le 01 novembre 2018.

Grant Thornton

97

11

Désignation de la société : SARL LOUDALUVE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019 dont le total est de 2 073 478 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégageant un bénéfice de 29 057 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Grant Thornton

20

12

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 15 874 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Grant Thornton

DD

13

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		15		15
- Prêts et autres immobilisations financières		30 000		30 000
Immobilisations financières		30 015		30 015
ACTIF IMMOBILISE		30 015		30 015

Grant Thornton

14

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 399 469 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 000		30 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	54 293	54 293	
Autres	299 021	299 021	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 156	16 156	
Total	399 469	369 469	30 000

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
R r. a obtenir & av non rec	203 918
Total	203 918

Grant Thornton

15

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000 00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10.00 euros

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800	10.00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 924 049 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 377	7 377		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 300 625	1 300 625		
Dettes fiscales et sociales	585 239	585 239		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 807	30 807		
Produits constatés d'avance				
Total	1 924 049	1 924 049		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 092			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 4 092 euros

Grant Thornton

16

Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	78 695
Dettes pr pour congés à payer	87 068
Prov. Prime d'intéressement	25 260
Prov. Prime MDR	16 911
Prov. Prime astreinte	2 288
Prov. Prime fermeture	90
Prov. Prime de vacances	1 527
Provisions 13ème mois	63 612
Charg soc pour congés payés	21 636
FORFAIT SOCIAL/INTERESSEMENT	2 484
Ch soc/prov 13ème mois	19 364
Charges prov pour intéressement	2 640
Prov. Ch soc prime mdr	5 688
Prov. Ch soc prime astreinte	770
Prov. Ch soc prime fermeture	30
Prov. Ch soc prime vacances	514
Dettes provisions congés payés	1 855
Etat-charges à payer	657
Contribution Économique	54 100
Cvae	28 024
Taxe formation continue	8 730
Taxe effort construction	7 309
Taxe csss	5 889
Taxes grandes surfaces	59 646
Total	494 787

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Autres assur d'avance	418		
Autres charges d'avance	15 738		
Total	16 156		

Grant Thornton

Dr

17

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 52 000 euros

Les droits à indemnité de départ en retraite acquis par les personnes de plus de 50 ans à la clôture sont évalués à 42 K€ Brut

La société ne prendra à sa charge que 2 K€, soit la part acquise par les salariés depuis le début de la location gérance.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R 01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Grant Thornton

18

ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE

SARL LOUDALUVE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de SARL LOUDALUVE pour l'exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme de présentation définie par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 073 478
Chiffre d'affaires	21 014 380
Résultat net comptable (Bénéfice)	29 057

Pour Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Fait à Brest
Le 31/12/2019

Marie Pierre Omnes
Expert-comptable

Grant Thornton

90

5

1. Comptes annuels

Attestation d'Expert-Comptable	5
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
Annexe	11

2. Détail des comptes

Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	23

3. Liasse fiscale

28

Grant Thornton

Yⁿ

3



Grant Thornton

L'instinct de la croissance

Plaquette annuelle

SARL LOUDALUVE

Exercice clos le 30/09/2019

Certifié conforme à l'original

SARL LOUDALUVE

au capital de 8 000 €
rue BOULEVARD PAUL HUTIN DESGREES
C.C. LA POTERIE
35200 RENNES

Exercice clos le 30/09/2019

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
90 rue Charles Nungesser
29490 GUIPAVAS



ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société :

LOUDALUVE

_SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 €

SIEGE SOCIAL : BOULEVARD PAUL HUTIN DEGREES

CENTRE COMMERCIAL LA POTERIE

35200 RENNES

812 113 645 RCS RENNES

Représentée par David BIRE, gérant

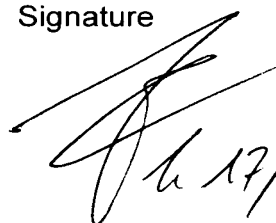
- ✓ Certifie que les documents comptables de l'**exercice clos le 30 septembre 2019** sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale,
- ✓ Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

GRANT THORNTON

90 rue Charles Nungesser

29490 GUIPAVAS

Signature

 17/03/20

LOUDALUVE

_SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD PAUL HUTIN DEGREES
CENTRE COMMERCIAL LA POTERIE
35200 RENNES
812 113 645 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt
et le 28 février, à 10 heures,

Les associés de la société LOUDALUVE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur David BIRE, propriétaire de	408 parts
- Madame Véronique BIRE, propriétaire de.....	392 parts
soit un total de	800 parts
sur les huit cents (800) parts composant le capital social.	

Monsieur David BIRE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

DB



GP

Puis le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale :

- Rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 29.056.19 € en totalité au compte « AUTRES RESERVES ».

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Monsieur David BIRE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur David BIRE s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Madame Véronique BIRE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Véronique BIRE s'étant abstenue pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

David BIRE

